

2017_CT2_289

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution du solde 2016 des subventions aux associations ALPA et HandiToit Provence dans le cadre de leurs conventions de partenariat

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_289- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 6 Juillet 2017

04_1_09

■ Attribution du solde 2016 des subventions aux associations ALPA et HandiToit Provence dans le cadre de leurs conventions de partenariat

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Territoire du Pays d'Aix soutient financièrement les actions en faveur de l'accès au logement dans le parc privé et le parc social menées par l'Association Logement Pays d'Aix (ALPA) et par l'association HandiToit Provence.

Ces actions font chacune l'objet d'une convention d'objectifs permettant aux associations d'intervenir sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix.

Association Logement Pays d'Aix (ALPA) :

L'ALPA anime un dispositif de mobilisation du parc privé vacant visant à sécuriser et à inciter les propriétaires de logements vacants à réhabiliter leurs logements et à les louer dans des conditions de loyer maîtrisé et de permettre aux populations de condition modeste d'y résider de manière durable. L'action de l'ALPA repose sur la mobilisation de logements sans travaux (ou avec des travaux légers d'entretien) ou sur la captation de logements avec travaux.

Dans le cadre de sa convention d'objectifs « gestion locative personnalisée et accompagnement des ménages » 2013/2017, l'ALPA bénéficie d'une subvention pour l'année 2016, d'un montant de 191 336 €.

Association HandiToit Provence :

L'association HandiToit Provence, créée le 22 mars 2002, a pour objet de rendre possible le choix des personnes handicapées de vivre seule, ou en famille, dans un logement individuel en milieu ordinaire, adapté à leurs besoins, afin de disposer d'une plus grande autonomie.

Lors du Conseil de Territoire du 12 octobre 2016, le Pays d'Aix a approuvé une convention de partenariat avec cette association sur la période 2016/2018 en attribuant une subvention annuelle de 8 000€.

Conformément aux articles afférents de leurs conventions d'objectifs, la participation annuelle du Pays d'Aix est versée en deux temps :

- un acompte de 70 % de l'enveloppe annuelle prévue à la notification de la subvention,
- le solde de 30 % à réception des pièces justificatives (Les pièces nécessaires devant parvenir au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1).

Au regard, de l'engagement du Pays d'Aix, le solde des actions 2016 restant à financer, correspondant à 30 % des subventions totales annuelles 2016 attribuées aux associations citées précédemment, se porte à 59 801€ ainsi répartis :

N°Dossier	Association	Objet de la demande	Montant Subvention	Date Délibération	N° Delibération	Solde Subvention
2016_00837	LOGEMENT EN PAYS D AIX	Pays d'Aix solidaire/ LOGEMENT PAYS D'AIX	191 336 €	12/10/16	2016_CT2_171	57 401 €
2016_00106	ASSOCIATION HANDITOIT PROVENCE	Développement de la plateforme du logement adapté sur le territoire du Pays d'Aix pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap.	8 000 €	12/10/16	2016_CT2_172	2 400 €
Total Pays d'Aix						59 801 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_A026 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 28 mars 2013 relative à l'approbation d'une convention d'objectifs avec l'ALPA « gestion locative personnalisée et accompagnement des ménages » dans le cadre du dispositif de mobilisation du parc privé sur le territoire communautaire ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_289-DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

- La délibération n°2016_CT2_171 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 relative à l'attribution pour l'année 2016 à l'ALPA liée à la convention d'objectifs « gestion locative personnalisée et accompagnement des ménages » dans le cadre du dispositif de mobilisation du parc privé sur le territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2016_CT2_172 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 relative à l'approbation d'une convention de partenariat avec l'association HandiToit Provence ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 8 juin 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de favoriser l'accès au logement des ménages en difficulté.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé, dans le cadre de leurs conventions de partenariat avec le Territoire du Pays d'Aix, le versement du solde des subventions pour l'année 2016 d'un montant de 57 401 € à l'Association Logement Pays d'Aix et d'un montant de 2 400 € à l'association HandiToit Provence.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Ces subventions seront prélevées sur la ligne de crédit 1016 (imputation 50-6574) qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution du solde 2016 des subventions aux associations ALPA et HandiToit Provence dans le cadre de leurs conventions de partenariat

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_289-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017